



MUNICIPALITE DE GLAND

**Préavis municipal n°
relatif
à la motion de Mme Claudine Bovet
intitulée
"Déchèterie communale de Gland;
pour la mise en place d'un système
d'identification des usagers"**

Date de la séance de la commission:

- Mercredi 23 novembre 2011 à 19 h 00
Salle n m° 101 du collège des Tuillières.

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Gland, le 7 novembre 2011.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 novembre 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de cette motion et la transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur de la motion de Mme Claudine Bovet est la suivante:

La déchèterie communale de Gland n'est pas seulement un endroit où nous amenons nos déchets, elle est aussi un lieu de rencontres, où chacun peut rencontrer de façon inopinée ses amis, ses voisins et/ou toutes autres personnes habitant à Gland.

A Gland dis-je.

Eh bien pas seulement : nous y croisons également des habitants d'autres localités environnantes. Je suis sûre que beaucoup d'entre vous ont fait cette expérience : vous avez reconnu quelqu'un qui s'était « trompé » de lieu...

Selon le prospectus pour la gestion des déchets :

« L'utilisation de la déchèterie est réservée exclusivement aux habitants de la commune de Gland ».

Et vous vous êtes demandé si cette personne avait déménagé à Gland !

L'augmentation du nombre d'usagers de la déchèterie est proportionnelle à l'évolution démographique de Gland, et malgré leurs compétences, les employés communaux présents ne sont plus en mesure d'identifier chaque "visiteur", que ce soit par reconnaissance visuelle ou par contrôle des plaques d'immatriculation.

Ainsi, par la présente motion, je prie la municipalité de proposer au conseil communal un système d'identification des usagers de la déchèterie glandoise, par exemple par le biais d'un macaron ou toute autre signalétique jugée adéquate.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

De par l'augmentation démographique et la sensibilité environnementale grandissante des habitants, le nombre d'usagers de la déchèterie communale croît d'année en année. Selon le règlement communal, l'utilisation de la déchèterie est réservée exclusivement aux habitants de la commune de Gland. Cependant, il n'est pas rare de croiser des gens habitant une commune voisine. Ces derniers profitent d'une meilleure accessibilité ou d'horaires d'ouverture qui leur sont plus favorables. L'accueil de ces visiteurs "illégaux" peut engendrer une augmentation des coûts d'évacuation et de traitement des déchets qui sont finalement reportés sur les habitants de Gland ainsi qu'être la cause de petits embouteillages que l'on peut rencontrer les jours de fortes affluences.

Le présent préavis compare trois méthodes pour identifier la provenance des usagers dans le but de faciliter le contrôle effectué par les gardiens et non pas de rendre l'accès à la déchèterie plus contraignant pour ses utilisateurs.

Situation actuelle

Pendant longtemps, le contrôle des accès se faisait par reconnaissance visuelle ou par le biais de l'annuaire cantonal des plaques minéralogiques. En cas de doute sur la provenance du visiteur, les gardiens procédaient à une vérification en consultant l'annuaire. Cependant, depuis plusieurs années déjà, cet annuaire n'est plus publié dans le canton de Vaud (pour des raisons de protection des données et de la sphère privée) et cette procédure n'est plus fonctionnelle.

Actuellement, les employés procèdent simplement à des pointages en interrogeant les usagers suspects sur leur provenance. Ce procédé n'est pas très fiable et n'empêche pas certaines personnes de contrevenir au règlement en mentant sur leur domicile ou en prétextant amener les déchets d'un parent habitant sur la commune. Cela complique particulièrement la tâche des gardiens qui n'ont d'ailleurs pas les compétences pour exiger une pièce justificative. Lors des dernières années, seulement un cas a été dénoncé auprès de la commission de police de la Ville de Gland.

Signalons également qu'à ce jour aucune statistique n'est disponible afin d'évaluer la proportion d'usagers n'habitant pas sur le territoire communal et de quantifier la masse de déchets représentée. Seuls deux comptages effectués sur deux semaines durant les mois de juin 2009 et 2011 ont recensé environ 1'100 véhicules par semaine, mais sans distinction de la provenance des véhicules.

Pour cette raison, la municipalité a mandaté la société DESA SA afin d'effectuer une enquête de satisfaction. Cette enquête a notamment permis de déterminer que 3% des visiteurs (soit environ 30 passages par semaine) provenaient de l'extérieur de la commune. Sachant que le coût annuel moyen du recyclage des déchets de ces 3 dernières années est de 263'000 francs (collecte, transport et élimination), il est possible d'estimer à environ 7'900 francs/an le surcoût induit pour les déchets ne provenant pas de notre commune.

Etude de variantes

Les systèmes à disposition ne sont pas très nombreux. Ils doivent être efficaces et surtout ne pas devenir contraignants pour les utilisateurs. Pour l'horizon 2020, le canton s'étant fixé un objectif de 60% de déchets recyclés sur son territoire, il ne faut en aucun cas dissuader les habitants de Gland de venir à la déchèterie. Ainsi suite à des contacts avec la SADEC, trois solutions ont été comparées pour procéder au contrôle de l'accès à notre déchèterie:

1. contrôles sporadiques (statu quo) ;
2. distribution d'un macaron d'accès ;
3. installation d'un contrôle d'accès avec badge d'identification et portail électrique.

1. Contrôles sporadiques (statu quo):

Les gardiens poursuivent l'exploitation de la déchèterie en appliquant des contrôles sporadiques tels qu'ils le font depuis plusieurs années. Si des contrevenants sont "épinglés", aucune mesure particulière n'est prise, si ce n'est une remontrance et une menace de dénonciation en cas de récidive.

Avantages

- coût de mise en œuvre nul;
- coût d'exploitation nul.

Inconvénients

- fiabilité (contrôle dépend de la bonne foi du visiteur);
- perte de disponibilité des employés les jours de fortes affluences lors des contrôles.

2. Distribution d'un macaron d'accès

Afin de faciliter le contrôle par les employés de la déchèterie, il est proposé de distribuer chaque année un macaron d'accès à tous les ménages glandois avec l'obligation de le disposer de façon visible dans le véhicule lors de chaque passage à la déchèterie. Les gardiens pourront donc cibler leur contrôle sur les usagers dont le macaron n'est pas visible. Cette mesure rendrait les contrevenants plus détectables et pourrait les inciter à ne plus revenir dans notre déchèterie.

La distribution se ferait par un tout-ménage une fois par année. Les habitants arrivant dans la commune en cours d'année se verraient remettre un macaron lors de leur passage au contrôle des habitants, ceux quittant la commune auraient l'autorisation de le garder jusqu'à la fin de l'année.

Ci-dessous voici un exemple de macaron qui pourrait être distribué (papier avec laminage brillant au recto de format 13 x 9 cm):



Le coût annuel d'un tel système se limiterait à l'impression et la distribution des macarons par un tout-ménage:

Impression des macarons (6'000 pces), TTC	fr. 1'200.00
Tout-ménage, TTC	fr. 650.00
Total TTC	fr. 1'850.00

Avantages

- Très faible coût de mise en œuvre;
- simplicité administrative
- contrôle visuel aisé pour les gardiens;
- facilite la détection des contrevenants.

Inconvénients

- transmissible ou falsifiable;
- macaron à imprimer et distribuer chaque année

Notons que la commune de Nyon a instauré un tel système en cours d'année 2010. Dans un premier temps, le surveillant a pu constater une légère baisse de la fréquentation et apercevoir des véhicules faire demi-tour à l'entrée de la déchèterie. La distribution du macaron a pu sensibiliser la population et diminuer la présence des usagers des autres communes. Cependant, avec un peu de recul, il a vite constaté les limites du système qui nécessite beaucoup de vigilance de sa part. Très vite, les usagers ne mettaient plus forcément le macaron sur le pare-brise prétextant qu'ils l'avaient oublié ou perdu. Ce qui fait que nombre de véhicules sans macaron venaient tout de même décharger leurs déchets. Ce qui compliquait la tâche du gardien. De plus, le macaron est facilement falsifiable ou transmissible (des habitants pourraient prétexter l'avoir perdu pour en récupérer un nouveau et le donner à des amis). Par conséquent, la diminution constatée dans un premier temps semble s'être estompée avec les mois.

Une rigueur dans l'exigence de la présence des macarons devra être maintenue tout au long de l'année. Afin de seconder les gardiens, la municipalité peut également solliciter ponctuellement des agents du SPOP afin de faire un contrôle des macarons.

3. Installation d'un contrôle d'accès avec badge d'identification et portail électrique

La troisième solution consiste à installer une barrière automatique (similaire aux barrières des parkings payants) fonctionnant avec un badge d'accès personnalisé. Chaque utilisateur présente ce dernier à un lecteur à l'entrée de la déchèterie afin d'actionner l'ouverture d'une barrière électrique. Une seconde barrière automatique avec un détecteur commandant l'ouverture est également installée pour la sortie des véhicules.

Le système est fourni avec un logiciel de gestion de cartes permettant l'activation et la désactivation des paramètres des utilisateurs. Ainsi, il est aisé de bloquer la carte d'une personne ayant quitté la commune.

L'utilisation d'un tel logiciel nécessite la mise en place de quelques procédures au sein de l'administration afin d'assurer la distribution des badges et la mise à jour des droits d'accès. Cette opération pourrait se faire d'entente avec le contrôle des habitants plusieurs fois dans l'année si nécessaire.

Le coût d'une telle installation est le suivant :

Barrières (Offre Kaba SA)	fr. 13'500.00
Fourniture et pose (2 pces)	fr. 13'500.00
Contrôle d'accès Exos 9300 (Offre Kaba SA)	fr. 72'500.00
Logiciels	fr. 5'500.00
Lecteurs pour le contrôle	fr. 1'800.00
Badges (6'000 pces)	fr. 60'000.00
Prestations de service	fr. 5'200.00

Travaux annexes (hors offre)	fr. 16'000.00
Raccordement électrique	fr. 10'000.00
Travaux de maçonnerie	fr. 5'000.00
Marquage	fr. 1'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	fr. 5'400.00
Total HT	fr. 107'400.00
TVA (8%)	fr. 8'600.00
TOTAL TTC	fr. 116'000.00

Ce budget comprend l'achat des badges d'accès. Afin d'éviter la perte ou le non-retour des badges lors d'un changement de résidence, une caution peut-être demandée lors de son acquisition.

Signalons qu'un contrat de maintenance avec le fournisseur du logiciel est recommandé. Il permet d'accéder aux mises à jour du logiciel et aux éventuelles adaptations aux évolutions du standard Windows. Ce contrat se monte à 660 francs par an.

Notons également que l'emplacement de la barrière nécessiterait quelques adaptations de l'organisation intérieure de la déchèterie. Il conviendrait ainsi de bien étudier son emplacement afin de réduire le risque d'embouteillage à l'entrée et sur la route d'accès à l'entrée de la déchèterie.

Avantages

- gestion informatique précise pour les autorisations d'accès;
- les usagers qui n'ont pas de badge n'ont pas accès à la déchèterie;
- un décompte annuel des entrées par carte peut être obtenu. Des statistiques détaillées peuvent être faites (nombre de passages par ménage, nombre d'entrées quotidiennes, annuelles etc.);
- comptage bisannuel des véhicules par TRANSITEC plus nécessaire; (économie 700.-/an);
- possibilité d'adapter le système pour distinguer les entreprises des particuliers, si un jour les entreprises devaient pouvoir accéder à la déchèterie.

Inconvénients

- la gestion et la mise à jour des données engendrent une tâche supplémentaire non négligeable au sein du service responsable du système d'exploitation;
- coût de mise en œuvre du système;
- adaptation à effectuer dans l'organisation de la déchèterie pour adapter l'accès et la mise en place des portails;
- badge transmissible.

Remarques

Signalons qu'une étude sur le fonctionnement de la déchèterie et la capacité de récolte des déchets est en cours par le bureau CSD. Son objectif est de proposer une solution d'augmentation de la capacité de gestion des déchets qui soit la plus intéressante d'un point de vue technique, économique et environnementale. Ainsi diverses variantes sont en concurrence, notamment l'agrandissement et la transformation de la déchèterie, l'augmentation des éco points de quartier ou encore la récolte porte à porte des déchets recyclables.

Position de la municipalité

La municipalité est favorable à la mise en place d'un système d'identification. Elle propose d'opter pour le système n° 2 présenté ci-dessus. L'instauration d'un macaron à déposer d'une façon visible sur le pare-brise du véhicule va faciliter les contrôles par les gardiens. Il permet d'atteindre le but souhaité à moindre coût, ceci sans préteriter les futures décisions que la municipalité devra prendre au sujet de la déchèterie.

Financement

Le financement de ce système d'identification sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de répondre favorablement à la motion de Madame Claudine Bovet et, par conséquent, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu
- le préavis municipal n°6 relatif à la motion de Mme Claudine Bovet intitulée "déchèterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers";
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e**
- d'autoriser la municipalité à instaurer un système d'identification des utilisateurs de la déchèterie à l'aide de macarons;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Cretegnny

D. Gaiani

Annexe: plan de situation

ANNEXE I – Préavis n°6
VUE AERIENNE DE LA DECHETERIE

